

<b>(LBM)<sup>3</sup></b>	<b>GCS DE BIOLOGIE MEDICALE (LBM)<sup>3</sup></b>	<b>S7-M-INS 01</b>
<b>Date d'application :</b> 2023-04-21	<b>TRANSPORT PAR LES SERVICES ET MANIPULATION DES ECHANTILLONS</b>	<b>Version : 5</b>

## **1. Objet et domaine d'application**

Cette instruction définit les principes de conservation, de transport par les services et de manipulation des échantillons, du prélèvement à l'analyseur. Elle s'applique à tous les échantillons traités par le laboratoire hors prélèvements provenant des sites de Langon et de Bergerac.

## **2. Documents associés**

[S7-G-PR 01 Procédure de transports](#)

[R1-d-G-INS 02-Centrifugation des échantillons biologiques](#)

[R1-c-M-ENR 05-Horodatage](#)

[R1-c-M-ENR 16-Conduite à tenir lors d'un dépôt de prélèvement](#)

Manuel de prélèvement Viskali

[R1-c-G-PR 01 -Réception des échantillons](#)

[R1-d-G-INS 01 -Aliquotage des échantillons biologiques](#)

[S1-b-G-PR 01-Gestion des enregistrements et archivage](#)

[S8-b-G-PR 01-Gestion des déchets](#)

CLSI H21 A 2008

## **3. Responsabilités**

La définition des exigences relatives aux modalités de conservation et de transport des échantillons est sous la responsabilité du biologiste.

La conservation et le transport des échantillons par le service de soins sont sous sa responsabilité.

La manipulation et la conservation des échantillons au laboratoire, selon les règles définies par le biologiste, sont sous la responsabilité des techniciens et des secrétaires.

## **4. Déroulement de l'activité**

### **4.1 Principes**

Les échantillons biologiques sont acheminés entre le lieu du prélèvement et le laboratoire, jusqu'au poste d'étiquetage et secteur analytique en respectant les règles de sécurité afin de ne pas les détériorer. Au laboratoire, en fonction des analyses demandées, les techniciens trient et manipulent les échantillons. Les échantillons en pré et post-analytique sont conservés pendant une durée bien définie et dans des conditions respectant l'intégrité de l'échantillon.

<b>Rédaction</b>	<b>Validation</b>	<b>Approbation</b>
CANTELOUP Marie	CAZAUBONNE Nathalie 2023-04-06	BEYLARD Thibaut 2023-04-06

## Déroulement :

Responsabilités	Actions	Moyens / Méthodes
Personne effectuant le prélèvement	Prélèvement et conservation des échantillons	Cf:4,2
Personne assurant le transport	Transport des échantillons au laboratoire	Cf. 4.3
Secrétaire ou technicien	Vérification des échantillons	<a href="#">R1-c-G-PR 01 -Réception des échantillons</a>
Secrétaire ou technicien	Transfert des échantillons en technique	<a href="#">R1-c-G-PR 01 -Réception des échantillons</a>
Secrétaire ou technicien	Centrifugation des échantillons le nécessitant	<a href="#">R1-d-G-INS 02-Centrifugation des échantillons biologiques</a>
Technicien	Distribution des échantillons aux différentes paillasse	<a href="#">R1-c-G-PR 01 -Réception des échantillons</a>
Technicien	Réalisation des analyses	
	Aliquotage si besoin	<a href="#">R1-d-G-INS 01 -Aliquotage des échantillons biologiques</a>

### 4.2 Conservation des prélèvements avant transport

Une fois prélevés, les échantillons sanguins doivent être acheminés le plus rapidement possible au laboratoire à température ambiante (18-25°C : préconisation du fournisseur de tubes et CLSI H21 A 2008), sauf conditions particulières précisées dans le manuel de prélèvement Viskali.

### 4.3 Transport des échantillons biologiques

- Echantillons prélevés dans les services de soins du site Yves Grassot :

Les prélèvements du site Yves Grassot sont acheminés, par un agent du service, en sachet double poche (sachet bleu pour les bilans ordinaires, sachet rouge pour les bilans urgents) dans une boîte plastique rigide, étanche et contenant un absorbant.

A l'arrivée au laboratoire, la personne qui amène les prélèvements doit horodater les ordonnances ([R1-c-M-ENR 05-Horodatage](#)).

Si le guichet est ouvert et qu'il y a une personne au secrétariat, les sachets contenant les prélèvements sont déposés sur le guichet.

Si le guichet est ouvert mais qu'il n'y a personne au secrétariat ou si le guichet est fermé, les sachets contenant les prélèvements doivent être déposés dans le casier réservé à cet effet ; le

**personnel sera alerté par une sonnerie et une lumière clignotante automatiquement à l'ouverture de la porte** Un téléphone est à disposition pour signaler les bilans très urgents (téléthrombolyse, urgence vitale, LCR, autres), les demandes particulières ou les demandes de sang. ([R1-c-M-ENR 16-Conduite à tenir lors d'un dépôt de prélèvement](#))

- **Les prélèvements effectués à l'extérieur de l'hôpital sont acheminés par le personnel autorisé :**
  - Le site de Tonneins bénéficie du ramassage de la société Transorganic (cf [S7-G-PR 01 Procédure de transports](#)).
  - Pour l'HAD, les infirmières apportent directement les prélèvements au laboratoire dans des boîtes rigides à double compartiment et absorbant fournies par le laboratoire. Le dépôt doit se faire comme décrit ci-dessus.
- **Echantillons envoyés à un laboratoire sous traitant:**

Le transport des échantillons est assuré par le laboratoire sous traitant en conformité avec la réglementation de l'ADR par un transporteur agréé.
- **Echantillons envoyés par un autre laboratoire:**

Le transport des échantillons est assuré par ce laboratoire.

Les conditions particulières de transport sont décrites dans le manuel de prélèvement Viskali.

Pour les prélèvements devant être transportés réfrigérés et/ou à l'abri de la lumière, des pochettes isothermes en alu sont mises à disposition des services.

Si l'échantillon nécessite un pré-traitement particulier (congélation immédiate, centrifugation rapide, etc.), celui-ci doit être acheminé sans délai au laboratoire.

### **4.3 Manipulation des échantillons biologiques au laboratoire**

La manipulation des échantillons biologiques respecte les règles décrites dans la procédure d'hygiène et de sécurité.

#### **Tri des échantillons :**

La secrétaire ou le technicien, responsable du tri, répartit les échantillons en fonction des manipulations à faire et des secteurs selon les principes décrits dans la procédure de réception des échantillons [R1-c-G-PR 01 -Réception des échantillons](#).

#### **Centrifugation des échantillons biologiques :**

Les modalités de centrifugation des échantillons sont décrits dans la fiche d'instruction [R1-d-G-INS 02-Centrifugation des échantillons biologiques](#)

#### **Aliquotage des échantillons biologiques :**

Lorsqu'il est nécessaire de préparer un aliquote, le technicien prépare un ou plusieurs tubes secondaires en respectant l'identification. Les principes d'aliquotage des échantillons sont décrits dans la fiche d'instruction [R1-d-G-INS 01 -Aliquotage des échantillons biologiques](#)

## **5. Classement et archivage**

Les règles de classement et d'archivage sont décrites dans la procédure [S1-b-G-PR 01-Gestion des enregistrements et archivage](#)

## **6. Elimination des déchets**

L'élimination des déchets se fait selon la procédure [S8-b-G-PR 01-Gestion des déchets](#)